

Bal Français - Restaurant Endorfina

13 Juillet 2018 - Le règlement

Organisateur - La Chambre de Commerce et d'Industrie France Pologne

1. L'événement est à caractère ouvert disponible pour toute personne ayant acheté un billet avant l'événement sur le site www.ccifp.pl soit le jour du Bal à l'entrée du restaurant (le prix du billet en amont de l'événement est de 150 PLN TTC et le jour du Bal 170 PLN TTC) ainsi que pour les invités VIP, ayant reçu une invitation.
2. Les participants s'engagent à ne pas avoir de comportements irresponsables pouvant les mettre ou toute autre personne présente à l'événement, en danger. La CCIFP invite tous les participants à observer un comportement exemplaire et à respecter le règlement ci-présent.
3. Les personnes présentes à l'événement doivent se soumettre aux décisions des Organisateur et du personnel qui assure leur sécurité.
4. Il est interdit d'introduire sur le lieu de l'événement et d'être en possession d'arme à feu ou d'autres objets potentiellement dangereux, produits explosifs, articles pyrotechniques, matériaux qui peuvent causer un incendie, boissons alcoolisées, produits stupéfiants, boissons dans des bouteilles en verre.
5. Les services d'ordre nommés par les organisateurs de l'événement, la sécurité et les personnes ayant des badges ORGANIZATOR ou OCHRONA, ont le droit de :
 - a) demander les papiers à toute personne dans le but de l'identifier,
 - b) vérifier le contenu des sacs, les vêtements dans le cas où les services d'ordre suspectent la possession d'un objet cité dans le point 4,
 - c) évacuer toute personne qui perturbe l'événement,
 - d) intervenir auprès de toute personne constituant une menace directe à la santé ou à la vie d'autrui en coopération directe avec la police.
6. N'auront pas accès à l'événement les personnes qui : sont sous prise de produits stupéfiants ou alcoolisées, qui se comportent de manière agressive, qui sont en possession d'objets mentionnés dans le point 4 du règlement, qui refusent de coopérer aux activités mentionnées dans le point 5 (a-b) et toute personne à qui a été interdit juridiquement l'accès aux événements de masse.
7. Toute personne participant à l'événement donne son accord à l'Organisateur d'apparaître dans tout support promotionnel de l'Organisateur tel que vidéo, radio et autres.
8. Le stand d'intervention médicale, situé sur le lieu de l'événement et clairement indiqué, est à disposition de tous les participants en cas de besoin.
9. L'événement n'est pas destiné aux personnes mineures. La sécurité des mineurs pendant le déroulement de l'événement sera pleinement assurée par les parents ou les personnes responsables qui

s'engagent à remplir et signer la déclaration disponible à l'accueil en donnant leur accord à la participation des personnes mineures.

10. Une tenue de soirée est exigée. La sécurité se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne qui ne remplit pas cette condition.

11. Seules les personnes ayant obtenu un accord de l'Organisateur ont le droit de se livrer à des pratiques commerciales. L'activité commerciale peut uniquement se dérouler sur les lieux prédestinés à cet usage.

12. Le règlement est à la disposition des participants sur le site web de la Chambre de Commerce France - Pologne (www.ccifp.pl). Le règlement sera aussi affiché et visible dans plusieurs lieux le jour de l'événement.

13. Les coordinateurs de l'événement sont :

La Chambre de Commerce France Pologne, Małgorzata Oleszkiewicz, tél. +48 504 103 871

Au nom de la securite: Dariusz Stefański, Hunters Sp. z o.o., tél. +48 697 074 217, Marek Kurczak, Hunters Sp. z o.o., tél. +48 785 074 808.

ORGANISATEUR: Chambre de Commerce et d'Industrie France Pologne, 8 rue Widok, 00-023 Varsovie, www.ccifp.pl, e-mail: ccifp@ccifp.pl, SIRET: 526-17-37-417, SIREN : 010669184.